

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1647
19 juin 2001

FRANÇAIS
Original: RUSSE

LETTRE DATÉE DU 15 JUIN 2001, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UNE DÉCLARATION FAITE PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DU MINISTÈRE RUSSE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À L'OCCASION DE L'ACHÈVEMENT DES INSPECTIONS EFFECTUÉES EN APPLICATION DU TRAITÉ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES SUR L'ÉLIMINATION DE LEURS MISSILES À PORTÉE INTERMÉDIAIRE ET À PLUS COURTE PORTÉE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration faite le 1^{er} juin 2001 par le représentant officiel du Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion de l'achèvement des inspections effectuées en application du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI).

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
à la Conférence du désarmement,
(Signé) Vasily **Sidorov**

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL DU MINISTÈRE RUSSE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 31 mai, ont pris fin les inspections requises durant les 13 premières années de la mise en oeuvre du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Durant les trois premières années - de juillet 1988 à mai 1991 - les Parties ont, sous le contrôle d'inspecteurs, éliminé l'ensemble des installations et des sites visés par le Traité.

L'Union soviétique a éliminé 1 846 missiles à portée intermédiaire ou à plus courte portée, 825 dispositifs de lancement de missiles, 1 761 pièces d'équipement auxiliaires et 408 installations fixes pour dispositifs de lancement. Sur 74 bases d'opérations de missiles et 31 installations auxiliaires, il a été mis fin aux opérations touchant les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

De leur côté, les États-Unis ont éliminé 846 missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, 289 dispositifs de lancement de missiles, 251 étages de missiles d'entraînement, trois missiles de croisière d'entraînement et 29 dispositifs de lancement d'entraînement. Neuf bases de lancement de missiles opérationnelles et 14 installations auxiliaires ont été démantelées. Ont ainsi été totalement éliminées des arsenaux de l'URSS et des États-Unis deux catégories entières d'armements nucléaires balistiques d'une portée respective de 500 à 1 000 km et de 1 000 à 5 500 km.

Après la période d'élimination, le processus d'inspection a porté sur le contrôle de l'exécution des dispositions interdisant la production et les essais en vol de missile à portée intermédiaire et à plus courte portée. Il s'est déroulé sous la forme d'inspections sur les anciennes bases de lancement de missiles et installations auxiliaires. Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du Traité, les parties ont effectué des inspections régulières au point de contrôle de l'usine de construction mécanique de Votkinsk, en République d'Oudmourtie, et au point de contrôle de l'usine Hercule de la ville de Magna, dans l'Utah.

Dès le début, les inspections réalisées en application du Traité FNI ont dépassé le cadre des relations bilatérales entre l'URSS et les États-Unis. Elles se sont étendues aux systèmes balistiques visés par le Traité et situés à l'étranger, à savoir aux installations des États-Unis en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni, et aux installations de l'URSS en République démocratique allemande et en Tchécoslovaquie.

Après la disparition de l'URSS, les inspections ont été reprises par la Fédération de Russie, la République du Bélarus, la République du Kazakhstan et l'Ukraine en tant qu'États successeurs de l'URSS aux termes du Traité.

Depuis que le Traité est entré en vigueur il y a 13 ans, plus de 440 inspections ont été réalisées sur des installations américaines, alors que les États-Unis ont effectué plus de 770 inspections sur les installations de l'ex-URSS et, en particulier, de la Fédération de Russie. Ces inspections ont mobilisé des milliers de spécialistes des États Parties au Traité.

L'élaboration du Traité FNI et sa mise en œuvre effective constituent une expérience précieuse et sans précédent largement mise à profit depuis, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de nombreux autres accords internationaux relatifs au désarmement et à l'élimination, la réduction ou la limitation des armements. Il est important de noter que d'emblée, le Traité a été conclu et mis en œuvre comme faisant partie intégrante de l'«architecture de la stabilité stratégique» fondée sur les accords essentiels relatifs aux armes stratégiques offensives et aux systèmes de défense antimissile.

Moscou, 1^{er} juin 2001
